

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation :
10 mai 2022Date d'affichage :
10 mai 2022**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGARDEAU****Séance du 17 mai 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN, Céline PARIS

Absents excusés : Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Séverine TROMPARENT

OBJET DE LA DELIBERATION**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) 2022 GRDF**

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour que la commune puisse percevoir les redevances d'occupation du domaine public des réseaux gaz, pour l'année 2022 conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007 ;

La redevance d'occupation du domaine public concernant l'année 2022 pour le gaz est calculée en fonction du linéaire de canalisations de distribution de gaz implantées sur le domaine communal soit une RODP 2022

$GRDF = [(0,035 \times 6769) + 100] \times 1.31 = 441.37 \text{ €}$ arrondi à **441 €**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le montant de la redevance RODP 2022 des réseaux gaz

AUTORISE le maire à émettre le titre

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Le Maire



Pascal BARBERET